



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 78674

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au sujet de l'examen du code de la route. Par réponse à la question n° 67315 du 14 juin 2005, il est indiqué que le taux de réussite à l'examen du code de la route est inférieur dans le département de la Lozère à la moyenne nationale. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de modifier cette tendance, sachant que la réussite aux examens est en général meilleure dans le département que dans le reste de la France.

## Texte de la réponse

Le taux de réussite à l'épreuve théorique générale en première présentation dans le département de la Lozère est de 56,44 % en 2005 pour 65,42 % au niveau national. Le niveau d'exigence de l'examen est le même dans tous les départements, la correction étant effectuée par un système informatisé. S'il est vrai que le taux de réussite de ce département à l'épreuve théorique générale est inférieur à la moyenne nationale, pour les épreuves pratiques les résultats départementaux sont nettement supérieurs. En effet, le taux de réussite à l'examen pratique de la catégorie B, dans le département de la Lozère, est de 64 % en 2005 pour 52 % au niveau national. Concernant les épreuves pratiques des catégories motocyclettes et groupe lourd, les taux de réussite de la Lozère se situent dans les plus élevés. Il est à noter que le département de la Lozère enregistre un grand nombre de candidats qui choisissent l'apprentissage anticipé de la conduite à savoir 54,40 % de la totalité des inscriptions au permis B (2e rang national). Ce constat peut expliquer à la fois le bon taux de réussite à l'examen pratique, qui fait suite à une conduite accompagnée d'au moins 3 000 kilomètres contre environ 300 kilomètres lors d'une formation traditionnelle, et le taux de réussite relativement moyen pour l'épreuve théorique, passée dans ce cadre précis dès l'âge de seize ans par des candidats manquant sans doute encore de maturité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78674

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2005, page 10766

**Réponse publiée le :** 6 juin 2006, page 6036